

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » vise à intégrer les migrants et les réfugiés dans les programmes de solidarité et de développement social dédiés particulièrement aux femmes, enfants et personnes en situation d'handicap et à assister les immigrés et les réfugiés victimes de la traite des êtres humains. Le programme répond ainsi à deux principaux objectifs spécifiques :

- ▶ Apporter une assistance juridique aux immigrés et aux réfugiés (OSP8).
- ▶ Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social (OSP9).

1. Activités menées en 2020

1.1. Apporter une assistance juridique aux immigrés et aux réfugiés (Action 5.1)

Concernant l'assistance juridique, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier d'une assistance judiciaire comprenant la mise à disposition d'un avocat, d'un service de traduction et la dispense des frais judiciaires en vertu de l'article 1 du décret du 16 Novembre 1966 relatif à l'assistance judiciaire. Sans oublier la publication de deux (2) conventions bilatérales au bulletin officiel, le 19 mars 2020 en matière d'assistance judiciaire entre le Royaume du Maroc, la République du Rwanda et la République du Brésil.

Par ailleurs, dans le cadre du projet «Empowerment Juridique des personnes migrantes», mené en collaboration avec ENABEL, les associations Droits et Justice et l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) assurent l'accompagnement juridique au profit des demandeurs d'asile, respectivement dans les régions Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger - Tetouan - Al Hoceima et l'Oriental. Ce projet a permis de fournir actuellement 971 prestations dont 371 services liés à

L'orientation des migrants vers d'autres acteurs, notamment pour les aides alimentaires et les soins de santé et 325 services liés au conseil juridique des migrants au profit de 678 bénéficiaires (296 femmes, 329 hommes, 45 mineurs garçons et 8 filles).

Aussi, un programme de formation pour les avocats a été mis en oeuvre et une étude sur l'accès à la justice et aux droits pour les migrants a été lancée.

1.2. Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social, les programmes spécifiques ainsi que dans les programmes de sensibilisation (Actions 5.2, 5.3 et 5.4)

A ce jour, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier des programmes nationaux de solidarité et de développement social suivants :

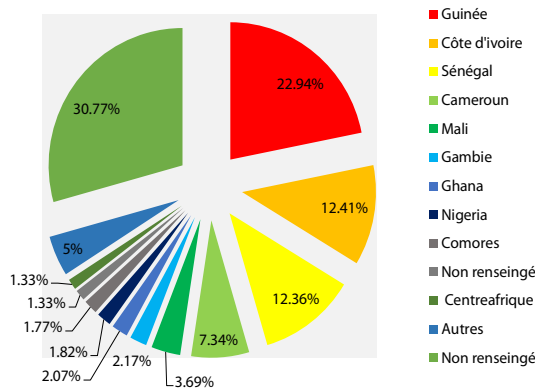
- Plan national de mise en oeuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance, à travers, les 12 unités de protection de l'enfance (Casablanca, Agadir, Tanger, Meknès, Essaouira, Oujda, Tétouan, Sidi Kacem, Béni Mellal, Salé, Taza et Marrakech).
- Programme gouvernemental pour l'égalité, notamment les volets relatifs à la prise en charge et l'écoute des femmes victimes de violence au niveau des centres d'assistance sociale de l'Entraide Nationale et des 40 espaces multifonctionnels pour les femmes (EMF).
- Programmes destinés aux personnes en situation de handicap.
- Programmes de sensibilisation et d'information destinés aux femmes.

Afin de soutenir les efforts des pouvoirs publics en matière d'intégration des migrants et des réfugiés dans les programmes nationaux d'aide sociale, plusieurs initiatives ont été prises par un certain nombre de partenaires :

Bilan programmatique d'étape

- Au cours de l'année 2020 caractérisée par la propagation de la pandémie de la COVID-19 et depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, l'Entraide Nationale a mobilisé ses services extérieurs et ses centres d'accueil pour protéger les populations vulnérables, notamment les migrants du risque de la contagion. A cet effet, près de 2140 migrants dont 31,40% de femmes ont bénéficié d'une multitude de prestations sociales (hébergement, restauration, habillement, couverture et matelas, produits d'hygiène, suivi médical, formation professionnelle, aide sociale ...).

Le graphe suivant présente la répartition des migrants bénéficiaires des prestations sociales de l'Entraide Nationale par nationalité



- L'OIM a signé des accords de partenariat avec 17 associations qui assurent les distributions et l'assistance humanitaire aux migrants, en partenariat avec les autorités locales, dans 8 régions au Maroc (Béni Mellal – Khenifra, Casablanca - Settat, Fès – Meknès, l'Oriental, Marrakech–Safi, Rabat - Salé - Kénitra; Souss – Massa; Tanger – Tétouan - Al Hoceima) dans le cadre d'une approche inclusive. Ces partenariats ont permis de fournir une assistance à l'hébergement d'urgence et une aide à l'hébergement aux populations migrantes

en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes sans soutien et les femmes avec des enfants en bas âge. Il s'agit de 401 migrants bénéficiaires des aides, de l'assistance et d'autres services d'assistance humanitaire et sociale dont 207 femmes, 138 hommes et 56 enfants non accompagnés. Dans le même cadre, des paniers alimentaires, des kits d'hygiène et des bons d'achats ont été distribués au profit de 2000 personnes dont 49% sont des femmes. Aussi, des séances de soutien psychosocial ont été conduites au profit de 1225 migrants dont 560 sont des femmes, 446 des hommes et 219 enfants non accompagnés ou séparés. Pendant la période allant de janvier à novembre 2020, plus de 50000 assistances humanitaires ont été enregistrées au profit de 26039 migrants dont 45% ont ciblé des femmes.

L'OIM a promu aussi des services intégrés sous forme d'hébergement d'urgence, d'assistance médicale, de kits alimentaires et hygiéniques, d'assistance psychosociale et légale à travers 20 centres de l'Entraide Nationale dans les régions de Souss Massa, Fès - Meknès et Beni Mellal-Khénifra et celles des associations qui couvrent 8 régions (soit 795 migrants ont bénéficié des services intégrés). Ces actions ont été complétées par des programmes de sensibilisation, via les outils d'information développés par le Ministère de la Santé, pour promouvoir le respect des mesures de distanciation et pour orienter les migrants vers les structures de santé compétentes. Un contact régulier avec les bénéficiaires a été établi via les applications de messagerie instantanée et le téléphone.

- L'UNHCR et l'UNODC ont continué, à travers leurs programmes psychosociaux et du Cash à apporter un soutien financier mensuel aux demandeurs d'asile et aux réfugiés vulnérables en particulier les personnes à besoins spécifiques. Durant la période de la pandémie, un système d'écoute à distance a été mis en place à travers des hotlines qui ont permis d'identifier les personnes ayant des besoins accrus, notamment les femmes. Aussi, la distribution des paniers alimentaires, kits d'hygiène et aides au logement d'urgence a été

Bilan programmatique d'étape

effectuée par un ensemble d'ONGs membres des Groupes de Travail de Protection (GTPs) « Oujda, Casablanca et Tanger » .

- Dans le cadre des projets «Hijra Wa Himaya» et «AMAL», l'UNICEF a soutenu le système intégré de protection de l'enfance en matière de renforcement de capacités. Près de 100 partenaires de protection et travailleurs sociaux ont bénéficié de cette initiative. Ainsi, plusieurs ateliers ont été tenus à Rabat du 17 au 21 février 2020 autour de la communication pour le développement, avec la participation de 53 personnes. Dans le même sens, l'UNICEF a mobilisé ses projets existants ainsi que de nouveaux fonds d'urgence afin de venir en aide aux populations migrantes. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre du projet «Hijra Wa Himaya» cofinancé par l'Union Européenne et l'UNICEF et aussi avec l'appui des fonds Suisses et de l'USAID :
 - Campagne de distribution de paniers alimentaires, sanitaires et de kits bébé à Oujda et Tanger en partenariat avec la FOO, ALCS, MS2 (plus de 1200 personnes bénéficiaires) ;
 - Apport d'un soutien psycho-social et d'éducation aux enfants à travers : des appels hebdomadaires aux parents et enfants, la création de groupes WhatsApp, la mise en place d'un suivi par les psychologues et les assistant(es) sociaux, numéro vert de la FOO pour le soutien psychologique ...

2. Défis et contraintes

Les principales contraintes rencontrées dans le domaine de l'assistance sociale et humanitaire sont résumées comme suit :

- La difficulté d'accès aux aides humanitaires suites aux restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire.
- La difficulté d'accès aux populations migrantes durant la période de l'état d'urgence pour assurer une assistance dans le respect des mesures édictées par les autorités.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Le manque d'acteurs expérimentés dans le domaine d'assistance des migrants et plus particulièrement dans les régions du sud.
- ▶ La difficulté de couvrir toutes les régions à cause des restrictions sanitaires et les limitations budgétaires.
- ▶ Le manque d'informations sur le besoin effectif et spécifique des populations migrantes.
- ▶ La difficulté de pérenniser certaines actions suite à la mobilité de la population migrante. L'action sociale au profit des migrants nécessite des structures polyvalentes d'assistance sociale, des ressources humaines qualifiées, des protocoles de prise en charge spécifiques à cette catégorie de population ainsi qu'une offre de services de première nécessité (aide alimentaire, aide au logement, habillement, médicaments...).

3. Mesures prévues pour 2021

Les mesures proposées afin d'améliorer la prise en charge des migrants et des réfugiés en matière d'assistance juridique et sociale se présentent comme suit :

- ▶ Démarrer l'analyse des questions juridiques par les cliniques juridiques des Universités Hassan II de Casablanca, Mohammed Premier d'Oujda, Abdelmalek Saadi de Tanger et Mohammed V de Rabat.
- ▶ Renforcer le dispositif de suivi et d'accompagnement fournis par les responsables associatifs.
- ▶ Préparer le lancement d'un appel d'offres en matière d'assistance juridique des populations migrantes, au cours de l'année 2021, par l'OIM en coordination avec tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'assistance juridique afin d'asseoir la complémentarité et l'efficacité de ce type d'assistance.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Assurer le suivi des travaux d'assistance humanitaire au profit des migrants, de l'assistance humanitaire d'urgence liée à la COVID-19 (assistance médicale, aide à l'hébergement, distribution de kits alimentaire et d'hygiène, de sensibilisation ainsi que d'assistance psychosociale), avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs à travers l'organisation d'ateliers et d'activités en la matière.
- ▶ Lancer une étude relative aux « Besoins des enfants migrants en lien avec la COVID-19 » par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ENSP.
- ▶ Développer davantage des actions de soutien aux personnes en situation de précarité et lancer d'autres partenariats en 2021 couvrant d'autres régions et villes du Royaume.

4. Recommandations

- ▶ Renforcer la coordination multi-niveaux, intersectorielle et avec la société civile en impliquant les acteurs aux niveaux national, régional et local.
- ▶ Mettre en œuvre des initiatives d'assistance humanitaire efficace sur le terrain en prenant en considération les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- ▶ Mener une réflexion sur la couverture sociale des migrants et aider à la mobilisation de ses ressources financières.
- ▶ Promouvoir l'inclusion de la migration dans les politiques et les stratégies sociales.
- ▶ Renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes ONGs ainsi que la création d'autres plateformes pour permettre d'apporter une réponse intégrée aux besoins des migrants.
- ▶ Assurer le suivi du dispositif d'intégration des enfants en situation de migration et renforcer les capacités des acteurs sur les aspects liés audit dispositif.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Mettre en place des mécanismes de soutien et du suivi psychologique au profit des enfants migrants, en particulier ceux non accompagnés.
- ▶ Pérenniser le dispositif d'aide et de soutien aux associations et veiller sur le renforcement de leurs capacités à travers des financements pour répondre à leurs besoins.